L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. P. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 79, Entre Conti et Bienville.
NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 9 SEPTEMBRE 1861.
G. P. WEISSE, E. DUFOUR, F. LIMET, S. HARBY, Éditeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
LUNDI MATIN, 9 SEPTEMBRE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par G Léaumont, Blache & Co, à 10 heures, à leur magasin d'encan, rue de la Douane, No 69—Vêtements d'hiver, chemises blanches et en couleur.

Par le shérif, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux rue Tchoupitoulas Nos 173 et 183, 1er District—Wagons, charrettes, roues, &c—A midi, au City Hotel, rue de la Commune, propriétés améliorées et vagues, situées dans le 3me District—A 5 heures P. M., rue Jefferson No 23, 2me District,—Une montre d'or et une malle.

Par Francis Fernandez 108, Tremé—Meubles.

Par C. E. Forstall, rue Cinquième, entre St Philippe et Dumaine—Vacherie.

L'opinion en France.

Un des journaux dont l'opinion a le plus de poids sur les classes éclairées en France, le *Journal des Débats*, a publié dernièrement sur la crise américaine une série d'articles qui révèlent chez leur auteur une étude approfondie de la situation respective du Nord et du Sud, et qui portent le cachet d'une stricte impartialité. Ne recevant plus ni le *Courrier des États Unis* ni nos journaux parisiens, nous en sommes réduits au texte anglais que nous fournissent encore de temps à autre nos échanges de Richmond et de Charleston.

Ce que nous pouvons donner à nos lecteurs n'est donc qu'une traduction d'une traduction. Ce qui suit est le fac-simile d'un article publié dans le *Journal des Débats*, le 3 août, deux jours avant l'arrivée de la nouvelle de la victoire de Manassas.

"Le président Lincoln a avancé—en parfaite bonne foi nous n'en avons pas le moindre doute—dans son dernier message, que le soulèvement du Sud n'était qu'une rébellion fomentée par l'ambition d'une poignée d'agitateurs. S'il en était ainsi, et, en fait, la masse de la population blanche du Sud était indifférente à l'indépendance des États Confédérés, quelques revers sur le champ de bataille, joints aux pertes énormes que de telles guerres occasionnent, suffiraient pour produire dans le Sud une réaction à la suite de laquelle viendrait immédiatement la paix. Mais, quelque confiance que nous ayons en la loyauté du président Lincoln, il nous est impossible de considérer son assertion comme fondée. Indubitablement la levée de boucliers au Sud a été appelée et encouragée par des meneurs; mais il n'en est jamais autrement dans les entreprises auxquelles les nations se livrent. Et ce que les meneurs, que M. Lincoln incrimine, ont fait dans ce cas, correspond exactement avec le sentiment public, avec les opinions et les passions de l'immense majorité des habitants de cette portion des États Unis.

Toutes les lettres particulières reçues en Europe dépeignent le Sud comme n'ayant qu'une seule pensée—celle de la séparation et comme la désirant avec une énergie fiévreuse qui ne peut supporter la discussion......

Ces lettres affirment la détermination prise partout dans le Sud de maintenir à tout prix la rupture qui a séparé ces États de leurs anciens frères du Nord. C'est par cette raison que les hostilités ne sont pas si près de finir, quelque déplorable que cela soit.

Les correspondances du Nord ne sont pas moins significatives que celles du Sud, en ce sens qu'elles révèlent chez les populations du Nord, un sentiment qui explique et, jusqu'à un certain point, occasionne et justifie par réaction la détermination du Sud. Toutes les lettres du Nord témoignent du désir, dans cette partie de l'Union, de traiter les États du Sud comme le veut M. Lincoln, c'est-à-dire comme des rebelles qu'il faut contraindre à se rendre à discrétion. On veut les subjuguer avec l'intention, sans aucun doute, de se montrer clément quand on les aura soumis. Mais quiconque connaît la race américaine et a eu occasion de l'observer, au Sud particulièrement, accordera qu'il ne fallait rien de plus pour exaspérer le Sud et le pousser à toute extrémité. Le Sud peut être vaincu sur le champ de bataille; il vient de l'être (faisant allusion à la défaite de Garnett); il le sera de nouveau; nous ne voudrions pas, cependant garantir qu'il n'aura pas son tour. (Il l'a eu peu de jours depuis) Mais quelque vaincu qu'il puisse être il ne se soumettra jamais au Nord; il n'acceptera pas de merci.

Les capitales de la Virginie et de la Caroline du Sud peuvent tomber demain dans les mains du Nord et recevoir pour garnisons les milices de New York et de Boston, *le Sud ne sera pas dompté pour cela*. Quand une nation tient énergiquement à prendre la détermination d'être indépendante il n'y a pas moyen de lui faire courber la tête, à moins d'avoir recours à ces sévérités [illegible] systématiques que les despotes [illegible] ont employées avec succès envers des populations sans force morale, mais auxquelles le gouvernement de Washington ne fera jamais [illegible] appel......... De là vient que la question, posée comme elle l'a été par le président Lincoln, est incapable de solution.

L'écrivain établit ensuite une comparaison entre les causes de la querelle et la conduite des deux sections d'une part et les événements qui ont poussé les treize colonies à la révolution, puis il continue:

"Après trois ou quatre années d'hostilités il est probable que la guerre devra finir par la reconnaissance de l'indépendance du Sud. Seulement il y aura eu de tués quelques 150 ou 200 mille hommes, la désolation aura été semée à pleines mains, les contribuables appauvris auront été écrasés d'impôts; le Nord sera endetté de plusieurs centaines de millions et un abîme de haine aura été creusé entre les deux sections de l'ancienne Union.

"Je répète que les situations que je viens de comparer ne sont pas précisément semblables. Le Nord n'a pas encore donné au Sud les légitimes sujets de plainte que les colonies avaient en 1774 contre leur maîtresse. Mais cette différence, un peu du moment que la passion de l'indépendance s'est emparée du Sud..... Peu après le 4 juillet 1776 les États Unis trouvèrent un allié puissant dans le cabinet de Versailles, et on peut affirmer que sans cet auxiliaire leur essai d'indépendance, quelque déterminé qu'il aurait pu être de leur côté, eût échoué.... En outre, *qui peut dire que si le différend actuel se prolonge beaucoup le Sud ne trouvera pas, aussi, quelque puissant allié parmi les grands États européens*.... Croit on que les hommes d'état qui gouvernent l'Angleterre se contenteront de reconnaître, pour une période de temps indéfinie, le blocus établi par le Nord aux ports du Sud, par lesquels le coton s'écoule vers les marchés européens; blocus qui est l'un des principaux caractères du système de guerre adopté contre le Sud? On peut douter qu'ils le respectent longtemps, MÊME ALORS QUE LA CONDITION D'EFFICACITÉ SERAIT REMPLIE. Plus il sera effectif, moins la Grande Bretagne le supportera, car il supprimerait infailliblement les moyens d'approvisionnement de la plus importante branche de son industrie, de celle qui donne à ses exportations une valeur de plus d'un billion de francs. Nous verrons cela dans quatre ou cinq mois quand l'approvisionnement de coton en magasin à présent dans les entrepôts d'Angleterre sera sur le point d'être épuisé. Or si, alors, l'Angleterre déclarait au gouvernement de Washington qu'elle cesse de reconnaître le blocus des ports du Sud, et si—ce qui serait la seule manière de donner force à la déclaration—elle ajoutait que dans le cas où le Nord ne lèverait pas le blocus de son propre gré, elle enverrait une flotte pour y mettre fin, quelles conséquences s'en suivrait-il."

L'article se termine par des vœux pour un prompt règlement et une pacification prochaine.

Dans son numéro du 8 août, le même journal contient un article sur la question des corsaires, et il justifie les États-Unis d'avoir refusé de consentir à la suppression de la course lors du traité de Paris et par suite les États Confédérés d'avoir recours aux corsaires. Voici la conclusion de cet article sur la solution de la crise actuelle:

"*Les mois d'automne qui approchent, ou les premiers mois d'hiver devront, vraisemblablement, précipiter la crise américaine. La raison en a été expliquée avec clarté il y a quelques jours dans ces colonnes. Nous nous tromperions, cependant, si nous croyions que c'est d'une des deux parties intéressées que viendra la solution définitive que chacun prévoit: ce serait méconnaître merveilleusement l'orgueil du peuple américain et la profondeur du dissentiment qui l'anime maintenant jusqu'à la passion et qui lui a mis les armes à la main.

"Dans notre opinion, c'est l'Europe qui sera amenée à chercher et à indiquer le dénouement de ce fatal conflit et qui, peut être, sera bientôt occupée à le déposer. Nous avons signalé il y a un mois dans le premier de nos articles sur les armées américaines une solution possible: 'N'y aurait-il pas place sur le vaste territoire de l'Amérique pour deux ou trois républiques amies, du Nord, du Sud et de l'Ouest, qui formeraient une confédération de nations au lieu d'une confédération d'États? Ne semble-t-il pas que la raison et l'intérêt le conseillent? Le temps approche où peut-être la nécessité le commandera.'

"Quant à présent les choses sont dans une telle position qu'il n'y a plus de choix qu'entre une séparation à l'amiable ou une union forcée. Toute autre solution devient de plus en plus improbable. Une union forcée serait-elle une union et combien de temps durerait elle? Quelle sorte d'existence donnerait-elle au vainqueur et au vaincu? En admettant, ce qui est douteux, le triomphe définitif du Nord après des années de lutte et des torrents de sang versé sur des ruines, le Nord désirerait il avoir, et s'imagine-t-il qu'il pourrait garder, au Sud, une Vénétie, une Pologne ou même une Irlande! La jeune Amérique est-elle assez présomptueuse pour avoir l'espoir d'échapper à la loi commune de toutes les nations? Qu'elle jette un regard, en ce moment même, sur la vieille Europe et qu'elle fasse son profit de la triste expérience de cette dernière! Elle verra qu'il y a des erreurs aussi bien que des crimes politiques qui ne sont pas consignés et qui lèguent à l'avenir des désordres sans fin et des difficultés sans issue."

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Dépêches de samedi.

Nouvelles importantes du Kentucky.

Paducah au pouvoir des Fédéraux.

Cairo, 6 septembre—Le général Grant a pris possession aujourd'hui de Paducah, a saisi les bureaux du télégraphe et a lancé une proclamation invitant les citoyens à poursuivre leurs occupations ordinaires. Il conclut en disant: "Dès qu'il deviendra évident que vous pouvez vous défendre vous-mêmes, et maintenir l'autorité du gouvernement et protéger les citoyens loyaux je ferai retirer les troupes placées sous mon commandement.

Louisville, 7 septembre—Une panique a eu lieu ce matin parmi les méridionaux qui se trouvent ici pour affaires, occasionnée par une fausse rumeur que la route devait être interceptée. Jusqu'à trois heures aujourd'hui rien n'avait encore été reçu du Département de la guerre. On assure encore avec autorité qu'avis préalable sera donné avant l'interruption des chemins de fer.

Les personnes qui écrivent au Nord à leurs femmes ou à leurs enfants commettent une déplorable erreur en leur conseillant d'obtenir des passes, car on n'en donne aucune et du reste elles ne sont pas nécessaires. La peur de se mettre en voyage sans une passe retient au Nord beaucoup de personnes qui, sans cette erreur, seraient depuis longtemps rentrées dans leurs foyers.

Des commissaires du Sénat du Kentucky sont ici se rendant dans le Kentucky méridional. On ignore le but précis de leur mission.

Les troupes sous les ordres du général Green ont capturé un régiment du Kansas, à Shelbina, Mo. Ce régiment dont le temps de service était expiré, avait offert volontairement ses services pour escorter un train de wagons qui allait à St Joseph. On rapporte que beaucoup d'arrestations ont été faites sur différents points du Missouri. Les prisonniers seront gardés pour représailles, dans le cas où le général Frémont mettrait à exécution son infâme programme.

Nous n'avons aucune nouvelle de Paducah, bien qu'on annonce qu'une bataille a été livrée.

Les commissaires doivent visiter les deux camps, fédéraux et confédérés qui se trouvent au Kentucky afin de s'enquérir des raisons pour lesquelles les belligérents ont envahi l'État.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 7 sept.—Des rapports venus de différents points de la rive méridionale du Potomac disent que tout y était tranquille hier soir et ce matin.

Le steamer de guerre Confédéré Patrick Henry, autrefois Yorktown est à douze milles au dessus de Newport-New, attendant une occasion favorable pour forcer le blocus.

Les Confédérés avancent toujours.

Washington, 7 sept.—Les Confédérés sont à cinq milles de la Maison Blanche et à trois milles des hauteurs d'Arlington.

Au point du jour on a fait feu près de Hunter's Chapel sur les pelotons qui venaient relever la garde fédérale. Au lever du soleil, deux compagnies fédérales envoyées en reconnaissance, ont vu les Confédérés qui prenaient possession de Bailey's Cross Roads, et ayant été préalablement deux régiments pendant la nuit. Trois régiments sont postés le long d'un petit cours d'eau près de Hunter's Chapel, avec quatre obusiers en cuivre, de 4, traînés à bras. Ils n'ont pas d'autre artillerie et creusent des retranchements à l'ouest de la Chapelle.

Les Confédérés s'exercent activement sur la Colline Munson et font feu de temps à autre sur nos avant-postes.

Washington, 7 sept.—Le département de la guerre a envoyé l'ordre d'occuper d'une manière permanente le fort de Hatteras.

Le brigadier-général Burr, de la Californie est arrivé ici et recevra sous peu un commandement.

Saisie de propriétés à St Louis.

St-Louis, 7 sept.—Les steamers Hannibal, Champion, Météor et d'autres ont été saisis aujourd'hui comme biens appartenant à des rebelles.

Forteresse Monroe.

Forteresse Monroe, 7 sept.—La chaloupe canonnière Roanoke, est ici, ayant été remplacée dans les eaux de Charleston par la frégate Wabash.

Le Quaker City est également ici s'approvisionnant de charbon pour aller en croisière.

BLOCUS DE LA FLORIDE.—Le *Charleston Courier* annonce que la côte orientale de la Floride est bloquée, mais que les navires réussissent à échapper à la vigilance de l'escadre. Un navire chargé de café et de fruits a violé le blocus le 29 août malgré un feu très vif dirigé sur lui par l'escadre, mais les boulets et les bombes ne portaient pas. Les Floridiens ont échangé des coups de canon avec l'escadre fédérale, ils pensent être en état, grâce à leurs batteries de défier les envahisseurs.

LE NORD DU MISSOURI.—Le *Republican* de St-Louis, journal unioniste qui s'est mis à la remorque des abolitionistes, donne les nouvelles suivantes, dans son numéro du 3 septembre, sur ce qui se passe dans la partie septentrionale du Missouri:

Nous apprenons par le député marshal des États Unis, Strachn, qui est arrivé ici dimanche soir par le Die Vernon, de Hannibal qu'un déplorable état de choses règne dans le Nord du Missouri et principalement le long de la ligne du chemin de fer d'Hannibal et St-Joseph. Depuis la bataille de Springfield les sécessionistes se sont enhardis et ont redoublé leurs outrages, et les unionistes sont grandement découragés. Ils sont soumis à toute sorte d'outrages et si le présent état de choses continue plus longtemps le sentiment unioniste sera complètement démoralisé.

Il n'y a maintenant que deux régiments—le 16e de l'Illinois, colonel Smith, et le 3e de l'Iowa, colonel Williams, pour *protéger* la partie septentrionale de l'État. La plus grande partie de cette force, aux dernières avis, était à Kirksville, comté d'Adair, à 30 milles du chemin de fer de Hannibal et St Joseph. Le reste est à Brookfield pour protéger les magasins du gouvernement. Le général Hurlbut commande ces deux régiments, mais son action est gênée par des obstacles de tout genre. Il y a plusieurs jours, il lança un ordre *pour lever des contributions* sur les citoyens de Palmyre. On pensait que cette mesure empêcherait les sécessionistes dans cette partie du pays de tirer sur les trains de chemin de fer; mais à peine l'ordre était il mis en vigueur qu'il a été contremandé, parce qu'on en avait représenté l'injustice au département à St Louis. A moins qu'on n'inaugure quelques mesures vigoureuses et décisives, les unionistes du Nord du Missouri perdront toute confiance et le sentiment unioniste sera détruit. M. Strachn est venu pour exposer ces faits au général Fremont.

STEAMERS TRANSATLANTIQUES.—Les journaux de Liverpool publient l'annonce suivante:

Communication par la vapeur entre Liverpool et Charleston.

A la réouverture du port de Charleston, les steamers à hélice de 1re classe, ci-dessous nommés, seront expédiés pour ce port et prendront du fret et des passagers pour tous les États du Sud et de l'Ouest:

Bermuda	neuf.
Adelaide	2060 tonneaux.
Victoria	1877 "

Passage de 1re classe pour Charleston £25.
S'adresser pour les renseignements à
FRASER, TRENHOLM & Co, ou à
M. G. Klingender & Co.

THEATRE DE L'OPERA.—Le talent de M. LEON PREVOST comme compositeur et chef d'orchestre, est trop bien apprécié du public qui fréquente l'Opéra pour que nous ayons besoin d'énumérer ses titres à la faveur générale. Nous sommes convaincu que tous les habitués de notre scène lyrique saisiront avec empressement l'occasion qui leur est offerte de lui témoigner la sympathie qu'il mérite à tous égards.

La représentation qui aura lieu demain soir à son bénéfice se composera de quatre vaudevilles joués par les amateurs de la Société Louisianaise: *Le Petit Fils*, comédie fine et spirituelle, *Michel et Christine*, vaudeville comique et deux autres qui ont, croyons-nous, le mérite de la nouveauté. *Quand on attend sa Bourse* et *Le Muet de St-Malo*.

L'orchestre du théâtre sous la direction du bénéficiaire exécutera trois ouvertures, celles de *La Dame Blanche*, de *La Muette* et de l'*Ambassadrice*.

M. Gauthier, qui a offert son concours à M. Prevost, chantera une cantate composée par ce dernier et et dédiée aux volontaires de la Louisiane; il sera secondé par les artistes des chœurs et de l'orchestre.

PAROISSE DE LA POINTE-COUPÉE.—Nous lisons dans le *Démocrate*:

Le Juri de police a encore montré sa libéralité et son patriotisme en appropriant $5000 pour monter une compagnie de cavalerie dans cette paroisse. Cette somme est loin de pouvoir défrayer les dépenses d'une telle compagnie, mais nous comptons sur le zèle et le patriotisme de nos concitoyens pour fournir les moyens d'équiper cette compagnie—Les $5000 serviront à l'achat des armes. Concitoyens, encore un effort et la Pointe-Coupée sera au premier rang des paroisses de l'État ayant fourni un contingent de cinq compagnies, dont trois d'infanterie, une d'artillerie et une de cavalerie, qui sera montée bientôt, nous l'espérons.

Nous lisons dans le *Meschacébé*:

M. Louis Trègre est parti pour Richmond jeudi dernier. On verra, au compte-rendu de la dernière séance du juri de police, qu'une somme de $200 lui a été votée pour se rendre dans la capitale et pour y communiquer au président des plans qu'il considère comme extrêmement importants à la défense du pays.

Les Acadian Guards de Lafayette, capitaine Alfred Mouton, sont partis mardi pour le camp Moore. Ils doivent concourir à la formation du bataillon ou du régiment acadien dans lequel entreront les Chasseurs de St Jacques et de St-Jean-Baptiste et les Carabiniers de St Jacques.

INSTITUTION DE MME E. LOCQUET.—Cette maison d'éducation, qui n'a certainement pas de supérieure à la Nile-Orléans, sera rouverte aux élèves le 16 du courant. Celles-ci sont invitées à être exactes afin de jouir des bénéfices d'un cours complet. Nous sommes heureux de voir la vogue s'attacher à l'institution de Mme Locquet: cette popularité est amplement justifiée par l'enseignement solide qu'y reçoivent les enfants et la sollicitude toute maternelle dont les entoure l'excellente directrice.

CHRONIQUE LOCALE.

Compagnies militaires.—L'énergique et dévoué major du Bataillon d'Artillerie d'Orléans, prend d'actives mesures pour préparer son corps qui, revenu vendredi matin du camp Lewis, va être immédiatement expédié au fort Livingston, sur la baie de Barataria. Le départ est fixé à demain. Pendant les trois mois que le bataillon a passés au camp Lewis, il a été exercé tous les jours au maniement de ses pièces, et déjà, nous disent des hommes de la profession, il peut avantageusement soutenir la comparaison avec quelque autre corps d'artillerie que ce soit dans l'armée confédérée ou dans l'ancienne armée fédérale. Malheureusement, il n'aura pas à se servir des pièces dont il a l'habitude et c'est une école toute nouvelle qu'il va être appelé à faire, de l'artillerie de rempart.

—La compagnie des sapeurs et mineurs du capitaine Mio'on est envoyée au Grand Caillou où elle s'occupera d'élever des fortifications.

—Il est arrivé, samedi après-midi, par le chemin de fer des Opelousas, quatre cent cinquante volontaires du Texas. Ils partiront demain ou après demain pour la Virginie où ils se joindront à la brigade de Wigfall. Les compagnies sont: les Mustang Grays, capitaine Cunningham; les Porter Guards, capitaine Porter; les Navarro Rifles, capitaine Winckler; les Henderson Guards, capitaine Martin; les Leon Hunters, capitaine Wahley.

Vente de navires.—Le Marshall des États Confédérés a vendu, samedi, les prises suivantes:

Navire American Union, à P. A. Giraud, pour	$15,000
Navire J. H. Jarvis, à Lanata, pour........	14,550
Navire C. A. Farwell à Robert Jump, pour	17,500
Navire Ariel à P. A. Giraud, pour........	16,200
Navire Lemuel Dyer, à E. W. Brown, pour.....	1,150
Barque Chester, à A. Horta, pour........	2,500
Navire State of Maine, à J. Deywood, pour....	11,000
Goélette E. S. James, Richard Gracey, pour....	500

Les bons de la Confédération ont été reçus en paiement.

Disparition de bons du trésor.—Une mauvaise nouvelle pour la Confédération et pour ses habitants.

Un grand nombre de bons de la Confédération viennent de disparaître mystérieusement et quelques-uns d'entre eux [on ignore encore si ce sont des contrefaçons] circulent déjà. Voici les renseignements que nous avons pu obtenir à ce sujet; ils émanent d'une bonne source.

Les billets gravés et lithographiés à Richmond, par Herwig et Ludwig n'ayant pas contenté le Département—l'exécution en est détestable—un artiste de cette ville, M. Mancouvrier, fut chargé d'en faire de nouveaux; il remplit la commande et expédia les Bons au fur et à mesure qu'ils étaient prêts. Beaucoup de ces billets ne sont pas arrivés à destination. Quelques-uns de ceux qui ont été exécutés par M. Mancouvrier, mais dont les signatures étaient contrefaites, furent écoulés en paiement, il y a une semaine, à Petersburg, en Virginie; la banque de l'endroit déclara que c'était une imitation des Bons de Herwig et Ludwig, parce qu'elle ignorait la commande transmise à M. Mancouvrier.

Le *Delta* d'hier parle d'un de ces faux bons reçu au Mississippi et apporté dans notre ville. On peut facilement le distinguer des véritables, car l'exécution en est bien supérieure. C'est sans doute un de ceux qui ont disparu on ne sait trop comment sur la route de la Nile-Orléans à Richmond et ont reparu plus tard avec des signatures contrefaites. Nous ne serions pas étonnés d'apprendre qu'il y en a pour plusieurs milliers en circulation.

Des individus qu'on soupçonne d'avoir trempé dans ce vol sur une grande échelle ont été arrêtés et emprisonnés à Richmond.

L'ordonnance sur le charbon.—Une ordonnance du Conseil de Ville imposant une taxe de 1 cent par baril de charbon vendu, au profit de l'inspecteur du bois de chauffage et du charbon, fut, on se le rappelle, promulguée le 2 du mois dernier. Les marchands de bois et de charbon ont immédiatement sollicité une injonction, et la 6e Cour de District, appelée à se prononcer, a déclaré, jeudi dernier, l'injonction permanente. Le jugement est motivé en détail et condamne comme arbitraire et illégale la mesure décrétée par le Conseil de Ville.

Nous approuvons pleinement cette décision.

Crime mystérieux dans le Second District.—*Arrestation d'un Espagnol soupçonné de meurtre.*—Vendredi dernier, à 8 heures du soir, dit la *Renaissance* d'hier, le lieutenant Rameau reçut une lettre anonyme l'informant que le corps d'une femme assassinée gisait dans un salon d'huîtres de la rue Bourgogne, entre Bienville et Conti. Le propriétaire de l'établissement, nommé Stephen Paretta alias Petit Pierre, était indiqué comme l'auteur de ce meurtre. Immédiatement le lieutenant dépêcha le sergent Macias et trois officiers de police pour veiller autour de la maison et prévenir toute tentative d'évasion de la part de Paretta, jusqu'à l'arrivée du coroner.

Au petit jour, Pierre se leva et ouvrit sa boutique comme d'habitude. Le sergent Macias se présenta et commença ses perquisitions. Dans une chambre du premier étage, au dessus de la cuisine, il trouva en effet le cadavre d'une femme, portant des traces de violence, les yeux ecchymosés, la tête meurtrie et dans un coin un bâton ensanglanté sur lequel étaient collés des cheveux qui furent identifiés comme ceux de la victime. Le coroner Beach arriva bientôt et après un sévère examen ordonna l'arrestation de Paretta. Ce dernier, âgé de 29 ans, est espagnol, né à Barcelone; on l'appelle généralement M. Pierre. Sa réputation dans le voisinage était celle d'un homme tranquille.

La victime est, Sarah McCormack, âgée de 32 ans, née en Irlande, de petite taille et assez jolie. Restée veuve il y a deux ans, avec deux petites filles, Amélia et Ann Maria, elle vivait avec Paretta depuis environ onze mois. Déjà, il y a quelques semaines, elle avait été victime des cruautés de ce dernier, et sa position délicate ne l'avait pas même préservée de sa brutalité.

Le 30 du mois dernier, à la suite de ces mauvais traitements, la malheureuse créature accoucha d'un enfant mort. Paretta a été arrêté au moment où il commençait ses préparatifs de l'enterrement de sa victime.

L'inculpé est connu également sous le nom d'Esteban Peroto. Le 29 du courant, il chassa Sarah de chez lui; la malheureuse y revint très malade le lendemain et fut traitée par Mme Daix, sage-femme, qui la confia au médecin. Un des journaux du Premier District dit que c'est au Dr Martin; notre confrère se trompe: le Dr Martin ne fut appelé que le vendredi soir et trouva Sarah à l'article de la mort. Elle expira une demi heure plus tard.

Peroto est en prison. Il a chargé de sa défense M. Antoine Mandeverl.

L'enquête a lieu ce matin, à 10 heures.

Quelques-uns des détails qu'on vient de lire nous étaient connus quelques heures après que l'assassinat eut été commis, mais nous avons préféré les supprimer afin de ne pas gêner les perquisitions de la police.

Une accusation.—M. Ballard S. Dunn, que la Confédération a chargé de recueillir des mousquets, des fusils, &c., et qui en a déjà obtenu une grande quantité sans avoir presque rien déboursé, se plaint de ce que ses efforts sont aussi presque paralysés par deux allemands qui achètent des armes dans un but de spéculation et non dans l'intérêt du Sud. Les personnes dont parle l'agent sont M. Charles, mari de Mme Lablanche, la nécromancienne, et sur Classen, propriétaire d'un café de l'encoignure Baronne et Perdido—où des liqueurs alcooliques ont été débitées à des esclaves. Ils se procurent les armes moyennant une modique somme et exigent ensuite un bénéfice énorme des autorités qui en ont besoin pour les volontaires.

Charles publia, samedi dernier, une annonce dans laquelle il offrait le chiffre élevé de 40,000 armes "pour protéger l'État de la Louisiane,"—M. Dunn l'accuse, devant M. Monroe, d'être un espion de Lincoln, venu de St-Louis et de s'être rendu coupable, avec Classen, de tentative d'escroquerie envers le Gouvernement. Son ami et lui furent arrêtés.

Classen ayant des propriétés, a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution. Charles a été incarcéré en attendant l'interrogatoire.

Un quartier en émoi.—Un gros chien de Terreneuve, naturellement féroce et peut-être excité par la soif, mais qui n'était pas enragé comme l'ont annoncé hier les journaux d'outre-canal, a mis tout un quartier en émoi, samedi après midi. L'animal appartenait à M. F. Warski, domicilié chez Mme Saxton qui tient une pension bourgeoise à l'encoignure des rues Franklin et Canal. M. Warski le faisait enchaîner dans la cour et le nourrissait lui-même. Entre une et deux heures, il rompit sa chaîne et mordit M. et Mme Saxton. Un des pensionnaires, M. John T. Coleman, voulut arrêter le chien, mais celui-ci s'élança sur lui et le força d'abord de monter en toute hâte au premier, puis de sauter dans la rue par une fenêtre.

Les groupes se formèrent aussitôt dans la rue Franklin, les uns demandaient des fusils, d'autres des pistolets pour se débarrasser du Terreneuvien; M. Warski, qui, par sa position, dominait la foule, déclara aux citoyens qu'il lancerait le chien sur eux avant de permettre qu'on le tuât. Personne ne l'écouta, mais, au grand étonnement de tous, il mit sa menace à exécution. L'animal lui déchira le pantalon d'un coup de dent en franchissant le seuil de la porte de la rue et se précipita sur la foule. Nous renonçons à décrire la scène qui se passa alors. Plusieurs des personnes présentes furent mordues, dit on, mais nous n'avons rien pu apprendre de positif là-dessus. On sait, cependant, qu'un jeune mulâtre a été mordu. Blessé par lui d'un coup de couteau, le chien alla se réfugier derrière le comptoir d'un magasin d'épicerie (au-dessous du boarding de Mme Saxton) où les assistants l'achevèrent à coups de bouteilles et de bâtons.

On voulut ensuite en faire autant à M. Warski et, sans l'intervention de deux officiers de police qui l'emmenèrent au poste, il aurait probablement subi le sort de son Terreneuvien.

Incendie.—Hier matin, à trois heures, le feu s'est déclaré dans une grande maison haute, en bois située au coin des rues Commune et Derbigny, et qui vient d'être enlevée d'un terrain acheté par la ville pour l'ouverture de la rue Claiborne. Elle était inhabitée.

Tout porte à croire que cet incendie est l'œuvre de la malveillance. La propriété a complètement brûlé.

Un petit "cottage" occupé par M. Frank Reed, sergent de la police du Premier District, a été également la proie des flammes et une maison haute occupée par M. Michel Leonhard a été presque détruite.

Les pompiers ont manqué d'eau, comme ils en manquent bien souvent. On ne cessera de se plaindre de ce scandale que quand nous aurons des autorités, mais quand en aurons-nous?

La maison dans laquelle l'incendie a éclaté appartenait à M. Michel Leonhard. La perte est de cinq mille piastres.

Vente de ce jour par le shérif.

A 10½ heures A. M., sur les lieux, rue Tchoupitoulas Nos 173 et 183, Premier District—Wagons, charrettes, roues, etc., etc.

A midi, au City Hôtel rue de la Commune—propriétés améliorées et vagues; situées dans le Troisième district.

A 5 heures P. M. rue Jefferson No 23, 2me District—Une montre en or et une malle.

Voir aux annonces.

(Communiqué.)

HARDEE'S TACTICS.

Nous avons souvent entendu certaines personnes affirmer gravement que le général W. J. Hardee était réellement l'*auteur* de l'ouvrage connu sous le nom de "Hardee's Tactics" et que les compagnies françaises de la Nouvelle-Orléans avaient adopté les dites "Tactics" dans leurs manœuvres.

A cette étrange assertion nous répondrons tout d'abord que le général Hardee lui-même a répondu à un officier qui le complimentait sur ses "Tactics," qu'il n'avait fait "que traduire la tactique ou *théorie* française." Nous avons la preuve du fait, et, dans tous les cas; nous pouvons nous en rapporter au général Hardee lui même.

Maintenant, qu'il nous soit permis d'ajouter quelques réflexions:

La France est assurément assez riche en tout pour laisser tomber dans les mains d'autrui une partie de ses richesses et elle sera certainement fière d'apprendre que le gouvernement des États Confédérés s'est approprié telle partie de ses trésors qui pouvait non seulement convenir, mais encore être d'une utilité incontestable à un brave et digne peuple: mais il n'est pas juste que l'emprunteur réclame, comme lui appartenant exclusivement, un trésor accumulé par autrui.

Tel est le cas des "Hardee's Tactics" qui sont un TRADUCTION LITTERALE de la Théorie Française d'Infanterie. Quand nous disons "une traduction littérale", nous n'entendons pas dire que le traducteur anglais—à savoir, le général Hardee n'ait fait aucun changement au texte original. Non; car, il en a fait, parce que l'organisation de l'armée américaine n'est pas, sous tous les rapports, semblable à celle de l'armée française—par exemple, la *compagnie* américaine a un capitaine, un premier, un deuxième et un troisième Lieutenant, tandis qu'en France la compagnie ou peloton n'a qu'un Capitaine, un Lieutenant et un sous Lieutenant: de plus, le général Hardee fait commander et agir le Colonel, le Lieutenant Colonel et le Major, là où la *théorie* française fait commander et agir le chef de Bataillon, le *capitaine-adjudant-major* et l'adjudant sous officier: le grade de capitaine adjudant major est, nous le croyons, inconnu dans l'armée américaine—Voir, entr'autres, les Nos 129, 130 et 131 de la *traduction* de l'École de Bataillon par le Général Hardee et les Nos 106, 107 et 108 qui y correspondent dans le texte français de 1860.

Des personnes respectables et bien intentionnées qui, pour la première fois, entendent parler de Théorie et de guerre, s'imaginent en toute candeur qu'un seul homme peut trouver dans son génie créateur tous les matériaux nécessaires à la composition d'un ouvrage tel que la Théorie militaire de laquelle dépend souvent le sort de toute une nation, et elles ne réfléchissent pas qu'une œuvre aussi importante n'est et ne peut être que le résultat d'un travail de plusieurs générations d'officiers parfaitement compétents, en France surtout; dans un pays qui existe depuis 2000 ans, si nous comptons depuis l'époque où le *Brennus chef* gaulois battit les Romains près de la rivière Allia; dans un pays que Dieu a peuplé de guerriers et qui, pendant cette période de 2000 ans et jusqu'à nos jours, a soutenu plus de guerres que n'importe quelles autres deux nations mises ensemble, soit dans les temps anciens, soit dans les temps modernes. Les ministres de la guerre en France ont, toutes les fois que cela a été nécessaire, fait préparer une Théorie pour l'armée française, afin que l'instruction fût uniforme dans tous les régiments et afin que les officiers et sous officiers pussent d'abord apprendre les leçons qu'ils seraient appelés à mettre en pratique sur le terrain de manœuvres et sur les champs de bataille.

Nous ne parlerons pas des Théories usitées dans l'armée française avant l'année 1791—mais nous dirons qu'en cette année là, le 1er août ou fit, en France, une nouvelle édition de la Théorie avec des changements importants. Cette Théorie de 1791 fut suivie jusqu'au 4 mars 1831, époque à laquelle le ministre de la guerre du roi Louis Philippe fit publier une autre édition avec des améliorations notables; le 22 juillet 1845, parut une 3me édition contenant la "Théorie des chasseurs à pied" dont on peut voir la traduction *littérale* à la page 171 du 1er vol des "Hardee's Tactics". La dernière édition qui, comme les précédentes, renferme des modifications dont l'expérience avait démontré l'utilité et la facile exécution, fut publiée en 1860 par ordre du ministre de la guerre en France.

On demandera maintenant: qui a fait les Théories de 1791, 1831, 1845 et 1860—est-ce le général Hardee ou le ministère de la guerre en France? Nous croyons pouvoir répondre immédiatement la question, en disant que le général Hardee *ne peut pas avoir fait* la Théorie de 1791, *parce qu'il n'était pas encore né*; et il ne peut pas avoir fait les éditions subséquentes, parce qu'elles renferment à peu près tout ce qui se trouve dans la Théorie de 1791 et parce que la *traduction* de la Théorie de 1860 faite par le général Hardee a paru *après* l'édition officielle française, c'est à dire, en 1861.

Nous avons en notre possession les éditions françaises de 1791, 1831, 1845 et de 1860, et les compagnies françaises ayant pu se procurer un nombre suffisant de théories de 1860, vient de faire imprimer l'école de Bataillon de 1860 sur un exemplaire venu de Paris et quiconque curieux veut se donner la peine de comparer le texte français et celui du général Hardee, il s'assurera que celui-ci est la traduction exacte de l'autre, sauf les exceptions déjà mentionnées. Nous allons plus loin: les planches et les figures dans les "Hardee's Tactics", représentant l'uniforme de l'armée française et non pas celui de l'armée américaine, et planches et figures dans le texte comme dans la traduction.

Un jeune homme [illegible] peut pas avoir l'expérience [illegible] père, bien qu'il puisse [illegible] Nous pouvons en dire autant [illegible] n'ont jamais été un peuple g[illegible] comparons aux Français qui [illegible] été une nation belliqueuse [illegible] forcera maintenant les habitants [illegible] devenir un peuple militaire [illegible] désirable, à ses dépens, qu'il y a [illegible] nécessaire; mais si ce pays, pour l'indépendance duquel l'auteur de ces lignes est prêt à verser avec joie, lui, comme tous ses concitoyens jusqu'à la dernière goutte d'un sang auquel il n'ayant toujours pensé que sa patrie seule avait droit, si ce pays veut devenir ce que Dieu veut également qu'il soit, *il faut* que son peuple renonce tout d'abord à ces idées de vanité *yankee* et qu'on s'approprie largement les richesses dues au libre de l'intelligence du monde entier, il crédite ceux de qui il emprunte. Tout ce que l'auteur de ces lignes désire le plus ardemment, outre les vœux qu'il forme pour la grandeur et la prospérité de cette jeune république, c'est que la Confédération du Sud adopte, pour son armée, l'organisation de l'armée française, le plus tôt sera le mieux. *Il faut* qu'il adopte la CONSCRIPTION qui est une loi dictée par la plus stricte justice et qui garantit à chaque simple soldat le droit de devenir officier et général, à son tour, s'il se conduit bien et s'il connaît à fond la théorie française ou de Hardee, comme on voudra.

Nous avons écrit les observations qui précèdent, non seulement afin de rendre à César ce qui est à César, mais aussi pour exonérer le brave général de la Confédération qui n'a jamais songé à se donner comme l'auteur d'un ouvrage dont il n'est que le traducteur consciencieux et qui appartient exclusivement à d'autres, voire à des générations d'autres.

Un ami du Sud et du général Hardee.

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

I

SAINT-ETIENNE-DU-MONT.

L'hôtel de Chantal, situé rue des Petits Augustins, par un bel après-midi du mois de mai, ouvrait ses fenêtres cintrées à un splendide soleil et ses grilles aux humbles pauvres des environs, qui venaient y chercher le pain du jour.

Cette habitation, d'apparence simple malgré son écusson, était celle de madame la baronne de Chantal, née Françoise de Frémiot.

Quinze années avaient passé sur la tête de la *Vierge* de la chapelle, si chère aux habitants des monts Jura. La jeune Françoise avait été unie au baron de Chantal; elle était devenue veuve à vingt-huit ans. Mais le temps ni les événements n'avaient nullement changé son âme sainte et pure, ni altéré en rien la belle et suave figure de *Notre-Dame de Bon Secours*.

L'heure de réception de madame la baronne, fixée après la messe, entre midi et deux heures, était près de finir. Dans la cour, les nombreux valets des personnes de distinction réunies à l'hôtel amenaient devant le perron les chevaux, les chaises à porteurs, dont le riche appareil ainsi que les brillantes livrées reluisaient sous l'éclat du jour. En même temps, la femme de charge achevait de remplir la main tendue par le mendiant, la toque du pauvre clerc et la besace du frère quêteur.

Madame de Chantal allait sortir, et ses valets préparaient sa chaise, lorsque Marthine, jeune chambrière fort gâtée de sa maîtresse, descendit les marches du perron d'un pied léger, les mains dans les poches de son tablier blanc, et vint dire d'un air d'importance:

—Durand, reportez la chaise sous la remise... Madame va un peu loin aujourd'hui et prendra son carosse.... mais ne mettez pas le cheval gris-pommelé!

—Pourquoi donc? dit Durand, il fait partie de l'attelage.... Est-ce madame qui a défendu cela?

—Non, c'est moi, répliqua la suivante.

—Ah! c'est vous, Marthine.

—Il arriverait malheur.... le cheval gris-pommelé est ensorcelé.

—Bon!.... voilà encore une de vos idées. Votre esprit, ma mie, est toujours à tous les diables.

—Insolent!.... Quand de ma chambre j'entends parfaitement toutes les nuits le cheval gris hennir douloureusement et frapper du pied...

—Ah! jolie Marthine!.... il est bien d'autres que vos beaux yeux font aussi toute la nuit gémir et trépigner!....

—J'étais sûre que vous alliez dire cela...... Regardez donc plutôt M. le duc de Villaret qui monte à cheval.... Depuis deux jours son fils est à la Bastille..... et il n'a pas l'air trop désolé.

—Tenez, voici en même temps le marquis de Belliste, dont le frère a été tué en duel.

—Oui, le même cartel a fait mettre l'un à la Bastille, l'autre dans la fosse.

—Et il ne semble pas bien triste non plus d'avoir perdu son frère.

—On s'y accoutume, il y a tant de duels!.... Puis le titre de marquis et les grands biens laissés par son frère aîné aident à le consoler.

—Nous allons voir descendre monseigneur Ravandan..... l'aumônier du Louvre..... on amène sa mule.

—Il n'est pas près...... le digne homme regarde à chaque marche les peintures de l'escalier, pour ne pas paraître avoir la goutte...... Ah! celui ci est bien certainement tourmenté par Satan.

—Encore, Marthine!...... mais, pour ce prélat, c'est trop fort.

—Vous ne voulez pas me croire?......Eh bien! je vais vous le faire dire.... Pst!... Mathieu! venez ici!

Le laquais du grand aumônier abandonna la bride de la mule pour se rendre aux ordres de la jeune suivante.

—N'est-il pas vrai, Mathieu, dit celle-ci, qu'à certains jours, lorsque votre maître veut lire son bréviaire, il y trouve les lettres à l'envers ......ce qui est un signe terrible...... ou bien d'horribles grimoires, signés et paraphés de la propre griffe du diable?

—Hélas! il n'est que trop vrai, Marthine! avoue le valet du prélat.

—Ah! vous l'entendez! dit la chambrière à Durand.

—Mais pourquoi, dit celui-ci en réfléchissant, monseigneur, au lieu de lire lui-même son bréviaire, comme un curé de campagne, ne le fait-il pas lire par un de ses gens dans l'antichambre, ainsi que tous nos messieurs du haut clergé?

—C'est ce qu'il fait maintenant, répondit Mathieu; et alors les lettres sont redressées, le grimoire fait place aux prières...... Mais c'est toujours bien fâcheux pour Monseigneur.

Il fut rappelé par la mule qui agitait ses clochettes d'or.

—Eh bien! Durand, reprit Marthine, vous direz encore que le diable est au fond de ma cervelle?

—Non......ce serait la traiter comme une bourse vide...... Mais, chut...... ne parlons pas de cela...... Madame la chanoinesse de Mireville vient prendre sa chaise.

—Bien; vous avouez maintenant qu'il ne faut pas parler de cela devant elle, dit la chambrière en baissant la voix. Pour cette fois, vous ne le niez pas?

—Il est de fait, répondit Durand qu'il court de singuliers bruits sur le compte de cette dame.

—La chanoinesse est justement de l'âge de ma maîtresse.....trente ans..... et, comme elle, aussi belle qu'à vingt.... Elle l'a prise pour modèle et veut faire en tous points comme elle.....La voilà affublée de simples coiffes de linon.....et courant grand'messes et sermons... puis tout à coup..

—On lui voit un amant, officier aux gardes ou juge au parlement.

—La chanoinesse, voyez-vous, est pleine de bonnes intentions...... Mais cela tient à une bague ensorcelée..... Il y a un magnifique rubis, d'où jaillit le feu rouge et brûlant de l'amour.... Dès qu'elle se l'est passée au doigt.....

—Mais pourquoi met-elle cette diable de bague?

—Elle a la main si belle, et le rubis lui va si bien!

—Ainsi, me voilà forcé d'en convenir....

—Ah! c'est bien heureux.

—Pour le cheval, l'aumônier et la chanoinesse.... Mais vous, Marthine?....

—Moi! impertinent!

—Non.. je voulais dire.. Vous, Marthine, que madame la baronne fait aussi vêtir, à son exemple, de jupes unies et cornettes sans rubans.. est-ce que, par moments?....

—Silence, Durand! l'amour n'entre pas dans cette sainte maison.

—Mais s'il en sort?

—Comment, Durand?

—Si votre cœur va chercher un certain blond, valet de M. le capitaine Georges de Rosny.... Hum! Martine!

—Bonté du ciel! madame va descendre, et le carrosse ne sera pas prêt.. la jolie chose que de rester à babiller ainsi!

Le cocher sourit à son attelage.

Un instant après, madame de Chantal parut sur le perron de l'hôtel.

Sa figure, encadrée de coiffes blanches légères et transparentes, avait toujours cette pure régularité des têtes de madones; son teint était d'une blancheur rosée et diaphane, comme si, la rose blanche étant l'attribut de la Vierge céleste, la nature en eût mis la nuance sur ses traits. Vêtue de cette robe de soie bleue unie qui était sa mise habituelle, elle tenait à la main son livre d'heures relié de feuilles d'ivoire sculpté, en descendant les degrés.

Rien n'était calme et reposé comme son aspect; sa pose, sa démarche, ses moindres mouvements avaient une grâce paisible. Formée par les vertus modestes, la bienfaisance, la piété, elle avait traversé le monde dans lequel l'avaient jetée quelques années de mariage, presque sans y toucher; elle ne lui avait demandé aucun bonheur et n'en avait reçu ni déception ni peines; étrangère aux passions, n'ayant pas vécu de l'existence qui use et flétrit, aucune des fatigues de la vie n'avait empreint ses suaves traits; elle apparaissait toujours dans sa sainte et gracieuse jeunesse.

La baronne de Chantal monta seule en voiture. C'était le jour de la fête de la saint François, son patron, et elle allait faire des stations dans différentes églises.

Après un certain nombre de ces visites religieuses, madame de Chantal se fit conduire sur la montagne Sainte Geneviève. Elle descendit de voiture à l'entrée de la paisible [illegible] bouquets d'arbres poussés au hasard qui couronnait alors la hauteur, et se dirigea seule vers Saint Etienne du Mont.

A trois heures de l'après midi, le jour, dans tout son éclat, se montrait plus brillant encore sur ce sommet. L'antique façade de Saint Etienne du Mont, ce chef d'œuvre de l'art religieux, qui garde dans sa perfection merveilleuse une apparence si modeste, détachait sa forme abaissée, son simple clocher carré sur le fond d'azur de l'éther le plus limpide.

Françoise, en simple et bonne chrétienne, remercia le ciel que son patron eût un si beau jour pour sa fête.

Elle entra dans la nef profonde.

Là, le jour change complètement. L'étendue du temple est plongée dans son obscurité mystérieuse, l'ombre qui l'habite depuis le fond des siècles semble avoir pris une teinte plus foncée avec le temps. A droite, le bas côté extrême où s'abrite le tombeau de pieuse mémoire de sainte Geneviève n'est éclairé que par ses cierges. Dans la nef, dans le chœur, la lueur de tout le soleil qui brille au dehors arrive en rayons d'un rouge ou d'un bleu éteint que les antiques vitraux laissent glisser [illegible] au gré des caprices de leurs nuances.

[illegible] de Chantal avance, et son pas amolli [illegible] sous la voûte.

[illegible] est entièrement déserte, ce qui est [illegible] dans cette église, située à une [illegible] de la ville.

Un jeune prêtre seulement est agenouillé sur les marches du chœur.

On ne voit de lui, dans cette ombre religieuse, que l'attitude prosternée et la nuance un peu plus claire des fins cheveux châtains qui se déroulent en ondulant autour de sa tonsure.

Pourtant, dans cet ensemble si vaguement aperçu, on croit sentir un recueillement extrême, une foi vive et puissante.

Se croyant seul dans l'église, ou plutôt oubliant tout pour le ciel et oubliant tout le reste, le prêtre prononce sa prière à haute voix.

Mais ce n'est point une prière ordinaire, c'est un vœu par lequel il se consacre entièrement à la Vierge Marie et dévoue à son culte sa vie entière.

Le prêtre que nous retrouvons là, prosterné sur la dalle sainte, est le comte François de Sales, l'héritier d'une grande famille de France, depuis plusieurs années entré dans les ordres, et maintenant l'orateur chrétien déjà renommé, le digne évêque de Genève.

Une longue tristesse, une maladie de l'âme que la religion a été impuissante à guérir, lui a inspiré la pensée de ce vœu qu'il vient d'accomplir (1).

François de Sales, pâle, les bras croisés, les yeux baignés d'ascétique lumière, se retourne pour quitter la nef...

Mais, prodige inouï! vision du ciel, adorée et presque terrifiante, il voit devant lui la vierge céleste à laquelle il vient de vouer son âme.

En effet, madame de Chantal, dans le demi-jour mystérieux, avec sa beauté, ses légères draperies, blanches et bleues, eût pu produire cette illusion à un peintre et la faisait mieux encore aux yeux d'un saint.

Les regards de François de Sales se désillèrent, mais sa vision ne s'effaça qu'à demi; car si un miracle ne s'était pas accompli pour lui, il reconnaissait du moins celle qui, pour la seconde fois, lui semblait la divinité visible sur terre.

Aussi, tandis que madame de Chantal disait avec une douce surprise:

—Monseigneur François de Sales..

Lui-même, murmurait avec une émotion plus vive:

—Madame la baronne de Chantal!

—Qui m'eût dit, reprit celle-ci, lorsque je quittai, dans les montagnes du Jura, le jeune comte de Sales, que je retrouverais à sa place l'un des prélats les plus justement célèbres de la chrétienté?

—Certes, ce n'eût pas été moi, madame, dit-il avec un angélique sourire, car maintenant encore je me garderai d'accepter la qualité trop flatteuse que vous me décernez.

—Ce n'est pas avec moi, monseigneur, que vous pouvez vous en défendre, reprit madame de Chantal. Ayant cessé de vous voir, il est vrai, je n'en ai pas moins suivi pas à pas votre glorieuse carrière dans l'Église.

—Mais sous un jour beaucoup trop favorable, répondit le jeune prélat, car elle vous parvenait par mon ami intime, M. de Rosny, qui avait conservé le bonheur d'être admis près de vous.

(*A continuer*). CLEMENCE ROBERT.

Prière à MM. les journalistes.

Depuis quelques semaines, certains journaux de la ville, et notamment la *Renaissance* d'hier, semblent déplorer que les deux *corps* de milice française à la Nouvelle-Orléans n'aient pas encore reçu de mousquets.

A titre de commandant des Volontaires Français, et au nom du corps, nous remercions MM. les rédacteurs de leur bienveillante sollicitude, mais nous les prions instamment de ne plus se donner aucun souci à ce sujet, car le bataillon se trouve complètement armé selon la destination qu'il s'est donnée de la défense de la ville.

N'ayant jamais rien demandé à personne, et convaincus que de bons fusils de chasse à deux coups peuvent être satisfaisants pour accomplir la tâche à laquelle nous nous sommes dévoués nous attendrons sans sollicitation aucune que nos chefs supérieurs décident du jour où les mousquets pourront nous devenir indispensables: alors nous les accepterons sans doute, mais, nous le répétons, sans avoir fait aucune démarche pour les obtenir.

Ce qui pourrait nous être utile, ce serait de savoir à qui s'adresser pour obtenir de la poudre et des balles en cas de besoin, car il devient par trop dispendieux en ce moment pour en obtenir à nos frais.

Agréez MM. les rédacteurs, &c.
FERRIER, Commandant.

Décédé, hier matin, FELIX SIDNEY DELAUP, fils de Alfred Delaup et de Joséphine Gastinel. Les amis et connaissances des familles Delaup et Gastinel sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce matin à neuf heures. Le convoi partira de la maison de M. Gastinel, rue Dauphine, entre Dumaine et St-Philippe.

Service funèbre.

Un service funèbre pour le repos de l'âme de feue MARIE LUCE IDA LE PELLETIER DU CLARY, épouse décédée du Dr E. Boulle, sera célébré MERCREDI prochain, onze du courant, à sept heures et demie, à la Cathédrale St Louis. Les parents et amis de la famille sont invités à y assister. 9 sep—9.10

Indigo! Indigo!

QUATRE surons indigo de Guatemala, qualité supérieure.
1 caisse indigo de Manille.
A vendre par B. TURPIN,
9 sept—6f 93, rue Vieille-Levée.

AMIDON.

CENT caisses en magasin et à vendre par
FREDERIC AVET,
9 sept 59 et 61, rue Vieille-Levée

RHUM de la Jamaïque et de Ste-Croix—15 poinçons en douane, à vendre par BERNARD TURPIN,
9 sept—6f 93 rue Vieille-Levée.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Samedi soir, 7 septembre.

COTON—Il s'est vendu 9 balles aujourd'hui
TABAC—Aucune transaction n'a été annoncée.
SUCRE ET MELASSE—Quelques petites ventes, aux prix antérieurs.
FARINE—Aucune vente.
MAIS—400 sacs [illegible] et 100 de blanc inférieur à 55 cts le boisseau.
FOIN—De petits lots de l'Ouest se vendent $51 le tonneau.
WHISKY—50 barils de rectifié à 42 cts. Détail, 45 @ 46 cents le gallon.
PORC—Le mess se détaille à $35 le baril—100 barils ont été vendus, il y a un ou deux jours, à $31, le baril, une partie comptant et le reste en bons du Trésor.
GRAISSE—200 barillets, à 22 cents la livre. Le prime en tierçon se détaille à $20 et celle en barillet à 22 @ 24 cents.
BACON—Détail, 15 cents les épaules, 17 cents les plats côtés ribbed, et 17 @ 20 cents les jambons passés au sucre.
SEL—En entrepôt, $2 90 @ 3 le gros et $3 75 le fin; $3 le gros a $4 45 le sac de fin livré sans frais de charroi. Pour ensacher, $1 3 le sac de deux boisseaux. Le stock de fin est très faible.
ALCOOL—50 barils, attendus, à $1 05 le gallon.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 8 septembre 1861.

Reçu après vendredi: 214 bœufs du Texas, 46 porcs et 137 veaux. Vendu: 297 bœufs du Texas, 20 porcs et 135 veaux. A vendre sur place, ce soir: 364 bœufs du Texas, 55 porcs et 53 veaux. Nous cotons:

Bœufs du Texas, par tête	1re qualité	30 00 @ 45 00
" "	2e "	20 00 @ 30 00
Veaux	....	8 00 @ 11 00
Moutons 1re qualité	....	4 00 @ 5 25
" "	inférieurs..	0 00 @ 3 00
Porcs (de l'Ouest) par 100 livres	....	8 00 @ 10 00
Vaches laitières, par tête	1re qualité...	0 00 @ —
" "	2e "	0 00 @ —

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Arrivés hier.

Steamboat Alonzo Child, DeHaven, Memphis
Picayune No 3, Brand, Attakapas
Steamboat Mary T, Phelps, de Vicksburg

Reçu par le fleuve:

Par le steamboat Alonzo Child, de Memphis, 17 boucauts tabac Wilson & Young—78 barillets clous Menard & Vignaud—177 [illegible], 400 barils farine S H Kennedy & Co—224 do Given, Watts & Co—102 do Oglesby & Meanley—37 do A D Henkie—80 do Putnam & Co—208 do Beck & Byington—194 do W Smyth—75 do Murrell & Bowles—210 do Given, Watts & Co—12 do Poindexter & Co—140 do Watts, Pleasants & Co—161 do M Smith—1 [illegible] do E Ethel,—150 do M D Cooper & Co—150 do Perkins & Co—70 do Wilson & Young—180 sacs, 20 barils vinaigre Tarleton, Whiting & Tuttle—15 balles [illegible] Kirkpatrick & Co—7 do, 60 paquets [illegible] E B Wheelock—19 rouleaux cuirs [illegible] L Mann & Co—[illegible] papier J O Nixon & Co—7 boucauts tabac Wilson & Young—[illegible], 946 paquets pommes à ordre—46 do Schneider & Wise—46 do patates Watts, Pleasants & Co—12 boites amidon A. Schmidt & Ziegler—[illegible] balles houblon Fassman & Co—711 sacs patates J Bentz—25 do avoine Schneider & Wise—14 paquets fer J Burton—15 do beurre W R Nelson—Total, 41 boucauts tabac.

Par le steamboat Mary T, de Vicksburg—Fruits et divers articles à ordre.

Par le steamboat Picayune No 3, des Attakapas, 34 boucauts sucre Payne, Huntington & Co—35 do Freiller & Stevenson, 30 do, 16 barils mélasse R Nugent & Co—divers articles à ordre.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans.

Succession de Jacques Simon Marchand.

AVIS.—Les créanciers de la succession de feu Jacques Simon Marchand sont prévenus de faire connaître le montant de leurs réclamations, dans les dix jours, soit à Amédée Ducatel, notaire public, rue Toulouse, No 67, soit à Frédéric Guibson, avocat.
9 sept—3f

Lunettes trouvées.

Il a été trouvé il y a quelque temps au marché, des LUNETTES. On peut les obtenir en s'adressant au bureau de l'*Abeille* après avoir donné une description des lunettes et de l'étui, avoir acquitté les frais d'annonces et payé une légère récompense à la personne qui les a trouvées. 9 sept—1f

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 202, rue du Camp.

Dirigée par Mme Ed. LOCQUET.

CET établissement dont les succès sont toujours croissant, rouvrira ses classes lundi, 16 septembre. La directrice engage les élèves à être ponctuel., afin de ne perdre aucun des avantages résultant d'un cours complet.

Pour renseignements, s'adresser à la principale, 202, rue du Camp, ou par la poste, boîte 2,134.
9 sept—6m

GOUVERNANTE.

UNE jeune allemande demande une place de gouvernante dans une famille demeurant à la Nile-Orléans ou dans les environs. Elle peut enseigner l'allemand, l'anglais, le français, le dessin, etc.

Elle a enseigné pendant cinq ans et peut fournir les meilleures recommandations.

S'adresser à la librairie de Louis Schwarz, rue de Chartres, No 26. Sept—1m

VENTE AU RABAIS,

Pour clore une consignation.

A vendre par le soussigné,
100 douzaines de Gilets de dessous,
en satin noir.
Ces gilets ont été confectionnés par un des meilleurs tailleurs de Paris.
A. RALU,
Sept—1f 50, rue de Chartres.

Grande vente de tapis continuée,

PENDANT TROIS SEMAINES.
190, DANS LA RUE DU CANAL, 190.
Il faut que le stock entier soit vendu.
Il comprend un assortiment général de
TAPIS,
TOILE CIRÉE,
NATTES,
ABAT-JOUR,
COUVERTURES DE TABLES,
COUVERTURES DE PIANOS,
RIDEAUX DE DENTELLE,
RIDEAUX DE MOUSSELINE
ARTICLES DE MÉNAGE, &c,
Rue du Canal, No 190.
9 sep—3f BATISSE TOURO.

AVIS.

Nile-Orléans, 9 septembre 1861.

NOUS prendrons les billets du trésor des États Confédérés, en paiement de marchandises ou en règlement de comptes qui nous sont dus, et recevrons en espèces, quand il y aura lieu, toute différence n'excédant pas 20 pour cent du montant payé ou à recevoir.
JUSTIN CASSEROUE & Co,
Successeurs de S. Nautré & Co,
9 sept—15f 205, rue de Chartres.

ETAIN

En barres et en saumons.
CINQ CENT livres à vendre pour du comptant.
JUSTIN CASSEROUE & Co,
Successeurs de S. Nautré & Co,
9 sept—15f 205, rue de Chartres.

A L'ENTREPOT et en MAGASIN.

Eaux-de-vie Rochelle.
Pellevoisin en ¼, ⅛ pipes, de preuve, pale.
G. V Bernard & Co en ¼, ⅛ pipes, de preuve, foncée
Hivert, Joe en ¼, ⅛ pipes, 2me preuve, foncée
Henry Mounier, Cognac 1856, en ¼ et ⅛ pipes, de preuve, pale.

Eaux-de-vie de Cognac.
A Brillouin 1856, 1854, 1851, en ¼ et ⅛ pipes, pale.
J. Faure & Co 1859, en ¼ pipes, foncée.
V. Lecoq fine Champagne 1825, en ¼ pipes, pale
Louis La Berton, vieux supérieur 1865, en ¼ pipes, pale.
Otard Dupuy & Co, 1857, en ¼ pipes, pale.
Si horet fine Champagne, 1825, en ⅛ pipes, pale.
Gibes, 1795, en ¼ et ⅛ pipes, pale.
Hennessy & Bribes, en ¼ et ⅛ pipes, pale
Vieux Cognac en dame-jeannes de 5 gallons.

Whisky.
Vieux Bourbon en barils.
Sharpes Calhoun whisky en caisses.

Schnapps, &c.
Voldners Schiedam aromatic schnapps.
London Old Tom gin.

Vins rouge et blanc.
Vins fins en barriques.
Chateau Margaux & Cos d'Estournel, en caisses.
Barsac en ¼ barriques.
do en caisses.
Champagne de B. & E. Perrier.
Vin d'Oporto, en ¼ et ⅛ pipes.

Sardines à l'huile.
Rodel, Rosier &c, et ½ boites.
Royans en ½ boites, filets de sole truffés en ½ boîtes.
Anguilles à la tartare en ½ boites.
Conserves alimentaires, &c.
Fruits au jus et à l'eau-de-vie.
Fraises au jus—Cerises à l'eau-de-vie.
Gelées et marmelade de fruits.
Champignons en ½ boites, de Salles, de Cholet.
Petits pois en ½ boites de J. Cotin, Cholet.
Cornichons et variantes.
Un assortiment complet de conserves, tels que pâtés de foie de gibier truffés, viandes, juliennes et légumes.
A vendre par T BAILLY BLANCHARD Jr.,
Sept—1m 30, Vieille Levée.

Cigares allemands.

REGALIAS, Media Regalias, Operas, Millars, à vendre par T BAILLY BLANCHARD Jr.
9 sep—1m 30, Vieille Levée.

Vanille.

DEUX caisses de Mexique, à vendre par
T BAILLY BLANCHARD Jr
9 sept—1m 30, Vieille Levée.

Moulins à maïs et à tan.

LITTLE Giant de Scott, assortis à vendre par
T BAILLY BLANCHARD Jr
9 sept—1m 30, Vieille Levée.

EN magasin et à vendre par le soussigné—
100 caisses Vermouth F Redon
50 do Myrs Richard.
15 do Cassis de Mont d'Or.
70 do Punch au rum.
150 do Muscat de Frontignan.
60 do fruits à l'eau de vie.
225 do vin de différentes marques.
20 barriques vin Bordeaux.
F. SANCHO, No 229, Vieille Levée,
Sept entre Du Maine et St Philippe

BITTERS des Arabes, Hostetters Bitters et Crooks Bitters—220 caisses Bitters des Arabes.
75 caisses Bitters de Hostetters.
15 do do de Crooks Stomach Bitters.
A vendre par F. SANCHO,
No 229, Vieille Levée,
Sept entre Du Maine et St Philippe

PRODUITS d'Espagne, à vendre par le soussigné—
30 petits barils muscat.
25 petits barils Malvoisie.
15 barils Porto.
F. SANCHO No 229, Vieille Levée,
Sept entre Du Maine et St Philippe

AVIS.

Le 4 du courant, à une réunion du comité pour secourir les soldats malades et les blessés de l'armée de la Confédération du Sud, ont été nommés membres d'un comité exécutif permanent de la Société
J O Sully, Henry Bier, J P Frere,
D I Ricardo, E Gardère,
7 sept—6 T. O. SULLY, président

MOULIN DU GLOBE.

Rue St Pierre, No 168, et Promenade Carondelet, No 17,
En face du Vieux Bassin.

CE MOULIN vient d'être construit. Il est maintenant en pleine opération et peut fournir, en n'importe quelles quantités,
De la Farine de Maïs fraîche, Gruau d'Avoine, &c.
Les ordres laissés au moulin, chez MM. Albertson & Hodge rue de l'Union, No 8, ou à la boîte 61, Bureau de Poste, seront promptement exécutés 7 sept—6f

ENFANT PERDU.

LE soussigné offre une récompense libérale, à celui qui ramènera chez lui, son jeune esclave MARTIN, âgé d'environ 7 ans, il est mulâtre, et a sur le front, près de l'œil droit une cicatrice. Il a disparu depuis le 27 août, et était vêtu d'un pantalon de cotonnade bleue, d'une chemise à raies jaunes, cheveux coupés très courts, les pieds nus, et sans chapeau.
JUSTIN AICARD,
7 sept—6f Rue Toulouse No 138.

DEMANDE DE CENTRIFUGE.

ON demande à acheter ou à louer pour trois ou quatre mois, une paire de centrifuges complet.
S'adresser au No 129, rue Commune. 7 sept—6f

AVIS.

Nile-Orléans, 4 septembre 1861.

LA société qui existait en cette ville sous la raison de EDMOND & BRILLAULT, est dissoute d'un commun accord à partir du 22 août dernier. M. Edmond est seul chargé de la liquidation des affaires de la société.
J. EDMOND
7 sept—3f P. BRILLAULT.

POUR
AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS,
M. PERALTA.
Élection au 1er lundi de novembre. 7 sep

Auditeur.

MM. les Éditeurs de l'Abeille:
Veuillez annoncer que M. BYTHELL HAYNES est candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics.—L'élection a lieu en novembre prochain. 3août

A LOUER,

Au 1er octobre, garnies ou non garnies.

Deux maisons à double étage, délicieusement situées, [l'une d'elles parfaitement meublée] au coin des rues Roman et Esplanade, dans lesquelles existent toutes les améliorations de l'époque actuelle, seront louées à des conditions très raisonnables à des locataires ponctuels.

Sera pareillement loué, un COTTAGE avec quatre chambres et cabinets de larges dimensions, rue de l'Hôpital, entre les rues Claiborne et Derbigny.
S'adresser à JOHN WATKINS,
No 270 rue St Claude, ou à
H. DE FUENTES & Co.
9 août—3m 30 rue de la Vieille Levée.

AVIS.

LA société de PAYAN & CARHART dans cette ville, a été dissoute, d'un commun accord, le 1er mai dernier.

Thomas C. Payan est dûment autorisé à régler les affaires de l'ancienne maison et continuer le commerce d'habillements en gros, à l'ancien local, rue du Canal, No 72.
THOMAS C. PAYAN,
THOMAS F. CARHART.
Nouvelle Orléans, 10 août 1861 12août—1m

Nile-Orléans, 1er juillet 1861.

LA société existant entre A. L. Hyde et Wm M Goodrich, Henry Thomas Jr. et A. B. Griswold sous la raison de HYDE & GOODRICH, est dissoute dès aujourd'hui, par l'expiration du terme et la retraite de A. L. Hyde. La maison continuera les affaires avec le même capital et avec les associés qui la composent depuis 15 ans, sous la raison de THOMAS GRISWOLD & CO. Chacun des associés pourra employer la signature de l'ancienne maison pour la liquidation.
HENRY THOMAS Jr.
A. B. GRISWOLD
WM. M. GOODRICH
MM A. L. Abbott, Henry Gender ont également un intérêt dans la maison 15 août—6m

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Bureau du Board des Assesseurs,
Salle No 15, Hôtel de Ville.
Nile Orléans, 14 août 1861.

LE board des assesseurs de la ville de la Nouvelle-Orléans ayant achevé ses tableaux d'assessment pour l'année 1861, et les copies de ces tableaux ayant été remis au secrétaire du dit board, dans la salle No 15, Hôtel de Ville, des dites copies peuvent être vues et examinées par les habitants de la dite ville de la Nouvelle Orléans et par les propriétaires de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, tous les jours, [les dimanches exceptés] pendant TRENTE JOURS, à partir du 15 courant.

Le board des assesseurs annonce en outre qu'il se réunira à son bureau, salle No 15, Hôtel de Ville de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, le 20, le 21 le 23, le 24 et le 26 septembre 1861, pour revoir leurs assessements, à la demande de n'importe quelle personne qui se croira lésée. WM SALOMON.
14 août—30f Secrétaire du Board des Assesseurs.

OFFICIEL.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nile-Orléans.

Nile-Orléans, 29 août 1861.

MR. GEO L. BRIGHT, avocat, ayant été dûment nommé percepteur de ce Board, à la séance du 27 courant—

Avis est donné qu'à partir de cette date M. GEO L. BRIGHT est la seule personne autorisée à poursuivre, réclamer ou percevoir toutes les dettes et obligations quelconques dues à l'ancienne corporation, aux différentes municipalités et la ville de Lafayette avant la consolidation.

Tous contrats ou conventions antérieures avec d'autres personnes sont révoqués par les présentes.
Par ordre du Board.
O. DE BUYS
29août—30f Secrétaire.

Maisons et Terrains à louer.

1re District — 2 lots face à la rue Poydras.
1 maison rue Perdido, entre Johnson et Galvez.
2 do rue Palmira, entre Roman et Prieur.
2 do rue Roman entre Gasquet et Palmira.

2me District.
Un vaste terrain enc. Claiborne et Canal Carondelet.
1 maison à étage, encoignure Douane et Basin.
1 do attenant et face à la rue Basin.
1 do encoignure Bienville et Dauphine.
1 do à étage, rue St Pierre No 203.
1 do rue des Marais No 261.
1 do encoignure Ste Anne et Claiborne.
1 do rue Hopital près Bourgogne No 150.

3me District.
1 maison à étage, rue Marigny près Moreau No 53.
2 do rue des Grands Hommes près Bagatelle, No 379.
1 do rue des Grands Hommes près Enghein No 542.
1 do à étage, rue des Champs Elysées No 165.
1 do même rue No 173
1 do même rue No 171
1 do do rue des Français, No 15
Aussi—Plusieurs terrains dans les quartiers de la ville, à louer ou à vendre à des prix avantageux. S'adresser rue St Charles No 23 à Fco LACROIX
3 sept—1m

A LOUER,

A partir du 1er octobre prochain, la maison haute en briques, située à l'encoignure des rues Erato et St Thomas. Pour les conditions, s'adresser à
X LAMBERT
7 sept rue des Magasins No 52

Demande de maison.

ON désire prendre à loyer, pour une petite famille une bonne maison haute située dans le 2me ou le 3me District, près ou sur un des chemins de fer de la ville.
S'adresser à J. DEJAN, à la Banque des Citoyens.
7 sept—4

A LOUER.

Le magasin à trois étages, façade en marbre, formant l'encoignure des rues Magasins et Natchez, occupé actuellement par MM. J. Bloom & Co.

Le magasin à trois étages, No 10, rue du Camp, entre la rue Canal et Commune, occupé par J. S. Calder

Le magasin No 68, rue du Canal, après l'encoignure de la rue du Camp. Les étages supérieurs de la bâtisse qui forme l'encoignure des rues Canal et Camp et est occupé par S. H. Peck.

Pour les conditions, s'adresser à
EDWARD BARNETT
7 sept Rue Royale No 44

A LOUER.

Une maison en briques à deux étages, No 251 rue Commune.
Une maison en briques à deux étages, No 255 rue Commune.
Une maison en briques à deux étages, encoignure Commune et Dryades.
Une maison en bois à deux étages, No 230½ rue de la Douane.
Une maison en bois à deux étages, rue d'Orléans près Derbigny.
Une maison en bois à un étage, No 319 rue des Remparts.
Une maison en bois à un étage, rue Derbigny, entre St Louis et Conti
Une maison en bois à un étage, rue Robertson, entre Kerlerec et Columbus.
S'adresser à EUG ROCHEREAU & Co.
14 août Nos 16 et 18 rue St Louis

Cheval et barouche de famille

A vendre à bas prix.

Un excellent cheval et une très bonne barouche de famille. S'adresser dans la rue de la Vieille Levée, No 105 près St Louis 5 sept

Comité de secours pour les Volontaires.

NOTICE PARTICULIERE.

DE nouveaux enregistrements de noms de personnes réclamant des secours du comité, n'auront pas lieu à partir de ce jour, jusqu'à ce qu'un nouvel avis ne soit donné. JAMES BEGGS,
3 sept Président du comité

LOUISIANA ACADEMY

Rue Hopital, No 79,
ENTRE ROYALE ET BOURBON.

CETTE institution fondée par M. A. FERRIER, ancien professeur de l'Université de la Louisiane, est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anciennes et modernes, du dessin et de la musique est confié à des professeurs distingués. Le latin et le grec sont enseignés sans rétribution supplémentaire. Un maître d'escrime chargé aussi des exercices militaires est attaché à l'établissement. Les prix d'admission varient de $5 à $10, selon la force des élèves.

Des prospectus sont à la disposition des personnes qui en désireront. 3 sep—10 sa

On demande

UNE INSTITUTRICE française pour instruire des enfants déjà avancés dans la langue. Elle devra fournir les meilleures recommandations et être capable d'enseigner l'arithmétique et la musique.
S'adresser rue Prytania, 287, entre 8 et 10 heures du matin. 4 sept—12

GOTTSCHALK & MAGNER,

NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 33,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.
[illegible]—1m

Tamarin! Tamarin!

100 barils tamarin frais, reçus par les derniers arrivages, et à vendre par
F. SANCHO, No 229, Vieille Levée,
22 août entre Dumaine et St-Philippe

ABSINTHE—50 caisses Ed. Pernod;
100 caisses C. F. Berger, en magasin et à vendre par AM. COUTURIE,
7 août 31 & 33, rue Gravier

J. R. Jaffray & Co.,

7, St. MILDREDS COURT,
Londres, (Angleterre).
Agent,
M. J. V. DURAND, 5 Carondelet, au premier
Nouvelle-Orléans 27 juil—6m

DEUX CENT caisses vin blanc du Rhin;
2 caisses corsets assortis;
2 balles cotonnades, imitation Attakapas;
5 caisses mouchoirs Madras, et un assortiment de marchandises de saison;
Drap noir, châles d'hiver, coton blanc, châles dames, &c., &c., retirés récemment de l'entrepôt.
A vendre par HERNOU & PIAGET,
7 sept 46, rue de Chartres

Véritables cigares de la Havane.

TROIS CENT MILLE Conchas, Londres, Regalias, Breves, Cilindrados, des marques Cabanas, Figaro, Intimidad, Cabargas, Flor de Vega, Meridiana, Toreno, Confédération du Sud, en magasin et à vendre par GUMA & MASICH,
7 sept Rue Tchoupitoulas, No 30.

AVIS.

QUARTIER GENERAL DU BATAILLON AVEGNO,
Régiment des Governor's Guards,
6 septembre 1861.

LES personnes ayant des réclamations pour fournitures militaires faites audit Corps ou à l'un de ses membres, sont invitées à les présenter sous plis cachetés jusqu'au 9 courant au No 33 rue Carondelet, à l'adresse du Quartier Maître.
Par ordre du Lieutenant Colonel A. GERARD.
7 sept—2

Vieux whisky Monongahela et Bourbon.

QUELQUES barils à vendre.
S'adresser No 60, Passage de la Bourse

GENIEVRE de Hollande—7 pipes de la marque Steamboat, sous les clefs de la douane, et à vendre par AM. COUTURIE,
7 août 31 et 33, rue Gravier

Vermouth.

200 CAISSES de la marque Redon & Co, à vendre par S. D. GRATIAA & Co,
6 sept No 50 rue Douane.

PATES truffées—10 caisses de 18 ½ boites chaque, convenables pour les fournisseurs de l'armée, à vendre par S. D. GRATIAA & CO,
7 sept 50, Douane

VINAIGRE—10 barils vinaigre vin rouge et blanc et à vendre par S. D. GRATIAA & CO.
Sept 50, Douane

VENTES A L'ENCAN.

200 lots d'Habillements d'hiver.
—AUSSI—
100 douzaines Chemises blanches et en couleur.
PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

LUNDI, 9 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 69,
200 lots d'habillements d'hiver.
—AUSSI—
100 douzaines chemises blanches et en couleur.
Conditions à la vente. 5sept

Vente sans Réserve.

Toiles, Indiennes françaises et anglaises, Longcloth et Marchandises sèches,
PAR HENRI SAMORY,
C. SAMORY, encanteur.

MARDI, 10 septembre, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan No 45, rue de la Vieille-Levée—
40 pièces toile d'Irlande, diverses qualités.
50 do indiennes françaises, américaines et anglaises
250 pièces longcloth anglais.
100 douzaines mouchoirs batiste.
—ET—
125 lots marchandises sèches assorties de saison.
Conditions à la vente. 5sept

Vente sans réserve.

30 caisses Chapeaux pour hommes,
PAR HENRI SAMORY,
C. SAMORY, encanteur,

MARDI, 10 septembre, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan No 45, rue de la Vieille-Levée,
30 caisses chapeaux pour hommes, de diverses qualités.
Conditions à la vente. 5sept

Terrains de valeur, rue de l'Esplanade.
PAR CHS. E. FORSTALL, *encanteur.*
Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 14 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane—

Sept lots de terre désignés par les Nos 1 à 5, 9 et 10, lesquels lots de terre traversent l'ilet de rue à rue et sont chaque situés de face à chacune des rues Floride et St-Jean. [Cette dernière rue est couverte] à [illegible] pieds de profondeur, entre Claiborne et Campement, et à une distance d'environ un demi îlet de la rue de l'Esplanade. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de date et garantis par hypothèque.

Actes de vente par devant J. Aguiser, not. pub.
9 sept

Meubles! Meubles!

Pour cause de départ,
PAR FRANCIS FERNANDEZ.

LUNDI prochain, 9 de septembre, à 4 heures P. M., il sera vendu sur les lieux, rue Tremé, entre les rues St Louis et Toulouse, No 108, un lot de meubles de maison, consistant en bois de lits, armoires, toilettes, tables, lavabos, chaises, matelas, tapis et nattes, rideaux, abat jours, sofas, etc., etc.
Conditions comptant 5sept

Vente sans réserve pour cause de liquidation.

Vacherie! Vacherie!
PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur.
No 90 Passage de la Bourse.

IL sera vendu jeudi 12 septembre 1861, à 11 heures du matin, sur le chemin de la Métairie, en face du City Park—

Trente deux vaches laitières, fraîches en lait, et quelques unes devant mettre bas sous quinze ou vingt jours—4 taureaux, 1 taureau, 3 chevaux, 1 charrette à lait, les ustensiles de la vacherie et [illegible] que la clientèle.
Conditions—comptant. 4 sept

Vente pour cause de mauvaise santé.

Vacherie! Vacherie!
PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,
No 90 Passage de la Bourse.

IL sera vendu, lundi 9 septembre 1861 à 11 heures du matin, rue Cinquième, entre St Philippe et Du Maine—

Vingt-sept bonnes vaches laitières dont 5 avec leurs veaux, 2 génisses, 1 taureau, 2 chevaux, 1 mulet, 1 charrette à lait neuve, 1 tombereau, les ustensiles de la vacherie et la clientèle de la vente est garantie à 8 gallons de lait par jour—Conditions comptant—Aussi—La location de l'établissement compris bâtisses en vacherie, une maison de maître, deux citernes, un puits d'une source [illegible] d'eau salée, le tout construit sur quatre lots de terre. 4 sept

VENTES JUDICIAIRES.

Aimé Roger vs Jean Baptiste Delord.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,998—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un ordre rendu le 3 de juillet, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI 9 de septembre 1861, à midi à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de

1o—Trois terrains situés au nouveau faubourg Marigny de cette ville désignés par les Nos six, sept et huit, [illegible]

2o—Deux terrains situés au nouveau faubourg Marigny désignés par les Nos [illegible]

Conditions—La somme de [illegible] comptant, et la balance [illegible]

E. T. PARKER.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 août—16 24 sep 2,9

John F. Hennings vs Joseph Schwarde.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,295—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi, 24 septembre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété dont suit la description savoir

Un terrain [illegible] borné par les rues de la Vieille Levée, Gaïnnie, de l'Hôpital et du Quartier, dans le Deuxième District de cette ville et désigné par le No vingt-sept, d'après un plan dressé par J. Pilié, voyer le 29 de décembre 1833 et déposé en l'étude de Wm Christy, alors notaire public en cette ville

Ledit terrain mesure vingt-six pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Gaïnnie, cent quarante quatre pieds trois pouces et six lignes de profondeur à la limite intérieure, traversant l'ilet de la rue de la Vieille-Levée à la rue Gaïnnie, et cent quarante pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne de l'autre côté limite sur le No vingt-sept.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER.
21août—31 9,17,24 sept Shérif de la paroisse d'Orléans.

Eugene Rochereau & Co. vs Henry Simons.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 14,9 3—En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 d'août 1861, et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 9 de septembre 1861 à 10 heures et demie A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

2 wagons de transport,
4 paires de roues extra pour essieux en fer,
4 wagons à bœufs.
23 wagons à bœufs.
3 diables essieux et roues en bois,
14 wagons à bœufs,
15 do de,
3 do à chevaux,
3 do à bœufs,
21 timons de charrettes en canne et roues avec essieux en fer,
5 charrettes à bœufs avec les roues et essieux en bois,
7 wagons à bœufs,
48 charrettes à bœufs, les roues avec essieux en fer,
4 wagons à coton,
3 coffres de charrette,
9 paires de timons de charrette,
1 charrette à charbon,
7 wagons à bœufs

Le tout plus ou moins suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours et contenu dans le magasin portant les Nos 173 et 183, rue Tchoupitoulas dans le Premier District de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus,
Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
28 août—31, 3 sep, 6, 9

Succession de feu Wm F. Shannon, décédé.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,891—En vertu d'un ordre de vente rendu le 28 d'août 1861, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai LUNDI, 9 de septembre 1861, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, situé rue Jefferson No 23, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de:

Une montre d'or et une malle appartenant à la dite succession.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
août—29—sept 2 4 6,9

Découverte du Sud.

Préparation extraordinaire de HENRY & Co., pour les cheveux.

CETTE préparation vient d'être introduite en Louisiane et déjà elle s'y est fait une grande réputation. Elle prévient la chute des cheveux, leur rend leur couleur naturelle et guérit de la plupart des maladies du cuir chevelu.

On peut voir, à l'appui de cette assertion, des certificats de citoyens distingués de l'État, chez les principaux pharmaciens de la Nile-Orléans, où la HAIR RESTORATIVE est en vente.

Manufacture à Alger, à côté du dépôt du chemin de fer des Opelousas. THOS. THAYER,
4 sept—1m Agent des États Confédérés.

A vendre,

CHANGE sur Paris à courte échéance. S'adresser à
EUG. ROCHEREAU & Co,
Nos 16 et 18 rue St Louis
Nouvelle-Orléans, 26 août 1861 27 août

VERMOUTH—50 caisses Noilly, Prat & Co, en magasin et à vendre par AM COUTURIE,
7 août 31 & 33, rue Gravier

VINS en caisses—Un large assortiment de vin rouge et blanc, en grandes et demi-bouteilles, des marques St-Julien, Pauillac Medoc, Chateau Montignac, St-Estèphe, Haut-Brion, Chateau Margaux, Chateau Léoville, Pontet-Canet, Larose, St-Pierre, Picton Longueville, Chateau Lafitte, Haut Sauterne, Haut Barsac, Chateau Yquem, &c., &c.
A vendre par L. E. DELUZAIN,
mai 119, rue Royale.

MACCARONI et VERMICELLI — 1,000 caisses Maccaroni et Vermicelli d'Italie, à vendre par
PIAGGIO & VIOSCA, Jr.
21 mai 62 et 64, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—450,000 en magasin, de différentes dimensions: Figaro, Intimidad, Designo Meridiana, Southern Confederacy Toreno, Milan, Flor Vega, etc., garantie pure et importée directement.
A vendre par GUMA & MASICH,
21 juin 30, rue Tchoupitoulas

BOUCHONS—Un assortiment complet de bouchons à vendre par CABALLERO & BASUALDO,
46, Vieille Levée.
20 juin entre Douane et Bienville

CHAMPAGNE—400 paniers champagne de divers marques, à vendre par S. FLASSAN,
20 juin rue Vieille Levée, Nos 38 et 40

ST JULIEN—300 caisses St Julien Martinet,
250 caisses Margaux Martinet, en magasin et à vendre par S. FLASSAN, rue Vieille-Levée, Nos 38 et 40
20 juin

Allumettes de Clark.

DOUZE caisses de 144 grosses chaque, à vendre par
F. P. DUCONGE,
12 juin 30 rue de Chartres

RIZ créole—200 sacs riz créole, en entrepôt, à vendre par FREDERIC AVET,
9 sept—1m 59 et 61, Vieille Levée

AVIS DU MARSHAL.

Monition du Marshal des États Confédérés.

ETATS CONFEDERES D'AMERIQUE vs. CENT DIX TONNEAUX DE SEL, en débarquement du navire American Union. Dans la Cour de District des États Confédérés, District de la Louisiane, No 26.

Conformément à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession CENT DIX TONNEAUX DE SEL à bord du navire American Union, débarqué actuellement dans le Troisième District, au pied de [illegible], et auquel les États Confédérés ont intenté un procès qui est en ce moment en litige à la Cour de District des États Confédérés.

J'avertis par les présentes tous ou les propriétaires dudit et toutes les personnes ayant ou prétendant avoir droit audit, de se présenter à la Cour de District des États Confédérés, laquelle se tiendra dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le troisième lundi à partir de cette date, afin de donner les raisons [s'il y en a] pour lesquelles les dits tonneaux de sel ne seraient pas condamnés comme prise légale et vendus ainsi qu'il est demandé.

Bureau du Marshal des États Confédérés, Nouvelle-Orléans, 21 août 1861. C. B. BEVERLEY,
22 août—1 1 Marshal des États Confédérés.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Vente par le Marshal des États Confédérés.—Les États Confédérés vs le navire *Marshal*, & —Dans la Cour de District des États Confédérés, District de la Louisiane, No 4.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas* qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, JEUDI, 26 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal,—Le navire *Marshall*, ses gréements, apparaux, meubles et cargaison, de 1046 tonneaux, 33/95. Conditions, comptant.

Bureau du Marshal des États Confédérés Nile-Orléans, 24 août 1861. C. B. BEVERLEY,
26 août Marshal des E. C.

De l'autre bord du Lac.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET COVINGTON.—Le bateau à vapeur A. G. BROWN partira du chemin de fer Pontchartrain TOUS LES JOURS pour les susdits endroits à l'arrivée du convoi de midi. Il partira de Covington à 6 heures et demie du matin. Les DIMANCHES, il quittera le chemin de fer, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin.
P. A. SHAW, agent,
Rue Front, Nos 23 et 25
Le fret devra être envoyé à temps pour le convoi de 10 heures et demie. 9août

Pour les soldats malades et blessés.

LE chirurgien général de l'armée Confédérée m'a demandé et, par mon entremise demande aux citoyens de la Louisiane, les articles suivants pour les soldats malades et blessés—

Chemises d'hôpital, literie, couvertures mouchoirs de poche, bandages, vieux linge, de toile amidon, riz, gélatine, farine, tapioca, eau de-vie, whisky, vin d'Oporto et désinfectants.

Je me suis déjà adressé dans un autre avis, aux chefs de familles et aux planteurs, et les ai priés de me donner des couvertures. Je prie maintenant ceux qui voudraient fournir les articles mentionnés plus haut, de les envoyer à mon agent, M. A. B James, rue des Magasins, No 37. Il voudrait bien aussi leur faire connaître le contenu des caisses ou des balles. Les "bed comforts" [illegible] si l'on ne peut se procurer des couvertures.
[Signé] THOS O. MOORE.
Nouvelle-Orléans, 24 août 1861. 8août—2f

Lisez! lisez! lisez!

Je recommande à tous ceux qui comme moi souffrent de ce mal affreux que nous appelons le MAL DE GORGE, de se procurer le remède qu'on trouve dans la rue Ste Anne, No 117; ils seront assurément guéris, car ma fille âgée de seize ans, pouvait à peine respirer et elle a été guérie comme par miracle après avoir pris le remède trois fois. Je certifie que c'est la vérité et je signe.
PAUL BURGUNDER.
30mai—1 [illegible] Résidence, rue de Chartres, No 21

Rhumatisme et Diarrhée.

LE propriétaire des célèbres remèdes pour le rhumatisme et la diarrhée présente aujourd'hui de nouvelles preuves de leur efficacité. Les certificats et témoignages émanent de citoyens respectables. [illegible] s'adresser au No 117, rue Ste Anne.

Le présent est destiné à certifier que les remèdes qu'on se procure au No 117, rue Ste-Anne, ont guéri une de mes servantes du rhumatisme. Beaucoup de médecins l'avaient déjà traitée sans aucun résultat favorable. Je dois dire que ce médicament [illegible] trois jours et qu'elle est maintenant en parfaite santé.
J. H. LENGSFIELD,
Rue des Magasins, entre Erato et Thalie.

Je certifie que j'ai été guéri d'une diarrhée dont je souffrais depuis un an. Après avoir essayé vainement de tous les remèdes, j'obtins au No 117, rue Ste Anne, un médicament qui m'a guéri. Je recommande à tous ceux qui souffrent comme j'ai souffert moi-même.
MARTIN FORD,
11fév—1p No 166, rue du Camp.

GUÉRISON IMMÉDIATE

du Croup, du mal de Gorge, des brûlures et blessures récentes.

TOUTES SORTES D'ULCERES GUERIS
(*même ceux provenant de maladies secrètes*)
remèdes pour les Hémorroïdes, la mauvaise haleine, la toux, la pierre, les vers, fièvres en frisson, maux d'oreilles, etc., etc.
REMEDE SPECIAL POUR CHAQUE MALADIE
S'adresser au No 117, rue Ste-Anne.
Heures de bureau: Tous les jours, de 1 heure à 3 h. et demie P. M. En outre le mardi et le jeudi, de 9 à 11 du matin. 4mars—1fps—1ud

Pointe Coupée, 21 août 1861.

AVIS est donné à la Banque de la Nouvelle-Orléans de ne pas payer [illegible] à l'ordre de M. Z. [illegible] Dr KAUFMANN
[illegible]

A LOUER.

L'une ou l'autre portion ou la totalité d'un MAGASIN double avec façade à la rue du Canal et à la rue Commune, entre Magasin et Tchoupitoulas. Ledit magasin sera approprié au genre de commerce du locataire.
S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co,
Nos 16 et 18 rue St Louis.
Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1861 3 sep

A LOUER.

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés.
Pour les conditions s'adresser
Chez U. LABOUSSINI & Co,
Sept—1m No 137, rue du Canal.

MUSIQUE.

Maison T. F. Benoît,
SOURDES & CHASSAIGNAC
Successeurs.
MUSIQUE NOUVELLE!!!
GRAND ASSORTIMENT
Toutes les nouveautés!
LE PARDON.
FAUST.
HERCULANUM
ORGUES A MANIVELLE.

FLANDRY & CHAMPAGNE
DEPOT DES
PIANOS DE PLEYEL
Et d'autres facteurs en réputation à Paris.
Ventes à des conditions libérales à l'Institution Charpaux, Chemin du Bayou, entre rues Claiborne et Derbigny.
30 sep—1an

MUSIQUE

A. ELIE,
Rue Royale, No
PIANOS de HERZ et de PLEYEL
AGENT de la maison de Herz, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle. Seul agent des INSTRUMENS DE SAX HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX. 11déc—1an

Fondée en 1844.—Incorporée en 1855

Institution Collégiale de la N. O

OU PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES *DEMOISELLES*,
DIRIGÉE PAR
Mme Ed. LOCQUET,
No 202, rue du Camp.

CET établissement fondé par Mme Macaulay, et dont la haute réputation ne s'est jamais démentie, commencera sa DIX-SEPTIEME session le LUNDI, 19 septembre.

Mme LOCQUET, aidée de sa sœur Mme Françoise LOCQUET, fait tout ses efforts pour continuer à mériter la confiance accordée depuis tant d'années à sa prédécesseure.

Des professeurs du plus grand mérite sont employés dans toutes les branches, tant d'agrément que d'instruction.

La musique du piano et l'étude du solfège sont entièrement enseignés par ces dames, dont le talent comme musiciennes et comme professeurs a été apprécié par les nombreuses familles qui ont bien voulu les favoriser de leur confiance.

La langue française qui est la langue maternelle de Mme LOCQUET et dont l'étude est devenue indispensable à une bonne éducation, est enseignée et pratiquée dans l'institution avec un soin tout particulier. Les jeunes personnes américaines trouveront donc dans leurs rapports de chaque instant avec ces dames toutes les facilités possibles pour se perfectionner dans la pratique de cette langue.

Cet établissement qui déjà se recommandait par ses [illegible] vient encore de recevoir de nouvelles améliorations, tant sous le rapport du confort qu'en vue du bien-être des élèves.

Mme LOCQUET invite respectueusement les parents et les familles à venir visiter son pensionnat, où des prospectus leur seront donnés avec toutes les informations qu'elles pourront désirer. sept—1an

ACADEMIE,

123, *rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.*

CETTE Académie, fondée par M. G. Boyer, va reprendre, avec le concours de M. C. Lepraitre, gradué de l'Université de France, sa 28ème session. L'Académie, dont la réputation ne s'est jamais démentie, recevra, avec l'aide de ce professeur déjà connu, beaucoup plus d'extension dans toutes les branches de l'enseignement. L'instruction sera classique et commerciale, et comprendra l'étude des langues mortes, à la volonté des parents, qui pourront traiter de gré à gré avec M. Lepraitre ou avec M. Boyer. Les élèves seront exercés à se servir [illegible] des instruments propres à la géodésie et à l'arpentage.

N. B.—La comptabilité étant aujourd'hui indispensable, M. Lepraitre fera, de 5 à 6 heures du soir, un cours régulier, afin de mettre les jeunes gens en état de tenir ses livres.—Tout mois commencé doit être payé en entier. Rentrée des classes, le 1er octobre.

Fusils à deux coups.

NOUS vendrons un lot de fusils anglais à DEUX COUPS, par quantités ou au détail, aux Gardes Urbaines ou tout autre corps, pour la défense de la ville, à des prix couvrant les frais d'importation. Fusils de $15, 18 et $20, très légers, chez
ROUSSET & VOORHIES,
18 mai No 53, rue du Canal

HUILE—150 paniers huile Plagniol, à vendre par
CHAUDET & NEE.
ABSINTHE—200 caisses Pernod, à vendre par
CHAUDET & NEE.
VINS—40 barriques Margaux
20 do Bourgogne.
200 quarts Madère.
100 do Porto.
21 barriques vin de Catalogne, en magasin et à vendre par CHAUDET & NEE, 147 et 149,
21juin rue Royale, entre Toulouse et St Pierre

ALCOOL! ALCOOL!—50 barils à vendre par
BERNARD TURPIN,
3 sept—6f 93, rue Vieille-Levée.

RHUM de la Jamaïque et de Ste Croix—12 poinçons en Douane, à vendre par BERNARD TURPIN,
3 sept—6f 93, rue Vieille-Levée.

PETITS POIS—75 caisses de 50,2 boites à vendre par BERNARD TURPIN,
3 sept—6f 93, rue Vieille-Levée.

ANANAS et autres fruits au jus, à vendre par
BERNARD TURPIN,
3 sept—6f 93, rue Vieille-Levée.

WHISKY—25 barils vieux Bourbon Whisky.
Dame-jeannes—assortiment complet.
A vendre par CHAUDET & NEE,
Rue Royale No 147 et 149, entre Toulouse et St-Pierre
3août

ALCOOL—45 barils, à vendre par
BERNARD TURPIN,